



FIRST CAPITAL REALTY REÇOIT L'APPROBATION DES ACTIONNAIRES RELATIVEMENT À UNE OPÉRATION DE RACHAT D' ACTIONS

*LE PRÉSENT COMMUNIQUÉ NE DOIT PAS ÊTRE DISTRIBUÉ AUX ÉTATS-UNIS
NI AUX AGENCES DE TRANSMISSION DES ÉTATS-UNIS*

TORONTO (Ontario), le 10 avril 2019 – First Capital Realty Inc. (« FCR » ou la « Société ») (TSX : FCR), qui compte parmi les plus importants propriétaires, développeurs et exploitants de biens immobiliers axés sur l'offre de produits de consommation de base situés dans les centres urbains les plus densément peuplés au Canada, a annoncé aujourd'hui que l'achat aux fins d'annulation, annoncé précédemment, de 36 000 000 d'actions ordinaires de FCR (les « actions rachetées ») auprès d'une filiale de Gazit-Globe Ltd. (collectivement, avec les membres du même groupe qu'elle, « Gazit ») au prix de 20,60 \$ l'action rachetée, pour un produit brut revenant à Gazit d'environ 742 millions de dollars (l'« opération de rachat d'actions ») a reçu l'approbation d'une majorité écrasante d'environ 99,7 % des voix pouvant être exprimées à l'assemblée extraordinaire des actionnaires de la Société qui s'est tenue plus tôt aujourd'hui (l'« assemblée »). Au total, 217 553 666 actions ordinaires, représentant plus de 85 % des actions ordinaires émises et en circulation de la Société, étaient représentées par des actionnaires présents ou représentés par un fondé de pouvoir à l'assemblée. La Société déposera un rapport définitif sur les résultats du vote à l'égard de l'assemblée auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Comme il a été annoncé précédemment, la clôture de l'opération de rachat d'actions est conditionnelle à la clôture du reclassement par voie de prise ferme, annoncé précédemment, aux termes duquel Gazit vend 22 000 000 d'actions ordinaires de FCR (les « actions placées ») au prix de 20,60 \$ l'action placée à un syndicat de preneurs fermes, dont le chef de file est RBC Dominion valeurs mobilières Inc., pour un produit brut revenant à Gazit d'environ 453 millions de dollars (le « placement »). La clôture du placement devrait avoir lieu demain, le 11 avril 2019, et la clôture de l'opération de rachat d'actions devrait avoir lieu le 16 avril 2019, sous réserve du respect des conditions de clôture usuelles.

Les titres placés n'ont pas été inscrits aux termes de la loi des États-Unis intitulée *Securities Act of 1933*, dans sa version modifiée, et ils ne peuvent être offerts ni vendus aux États-Unis à moins d'avoir été inscrits ou qu'une dispense des obligations d'inscription ne s'applique. Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente ni la sollicitation d'une offre d'achat, et les titres ne seront pas vendus dans un territoire où une telle offre de vente, sollicitation ou vente serait illégale.

À propos de FCR (TSX : FCR)

FCR compte parmi les plus importants propriétaires, développeurs et exploitants de biens immobiliers axés sur l'offre de produits de consommation de base situés dans les centres urbains les plus densément peuplés au Canada. FCR détient actuellement des participations dans 166 immeubles, qui représentent environ 25,4 millions de pieds carrés de superficie locative brute au total.

Mise en garde concernant les énoncés prospectifs

Le présent communiqué contient des énoncés et des renseignements prospectifs au sens de la législation en valeurs mobilières applicable. On reconnaît les énoncés prospectifs à l'emploi de termes comme « prévoir », « être d'avis que » ou « s'attendre à », ou d'expressions similaires, ainsi qu'à l'emploi du futur et du conditionnel. Les énoncés prospectifs ne sont pas des faits historiques; ils reflètent plutôt les attentes actuelles de la Société au sujet des résultats ou des événements futurs et sont fondés sur l'information dont dispose actuellement la direction. Certains facteurs et certaines hypothèses d'importance ont été pris en compte dans la formulation des énoncés prospectifs aux présentes.

La direction est d'avis que les attentes reflétées dans les énoncés prospectifs sont fondées sur des hypothèses raisonnables, mais elle ne peut garantir que les résultats ou les faits réels correspondront à ceux attendus dans les énoncés prospectifs. Ces énoncés prospectifs sont assujettis à un certain nombre de risques et d'incertitudes en conséquence desquels les résultats ou les événements réels pourraient différer considérablement des attentes actuelles, y compris ceux exposés sous la rubrique « Risques et incertitudes » du rapport de gestion de FCR pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 et sous la rubrique « Facteurs de risque » de sa notice annuelle courante. En conséquence, le lecteur ne doit pas s'en remettre sans réserve à ces énoncés prospectifs. De plus, un énoncé prospectif vaut uniquement à la date à laquelle il est formulé. FCR décline toute obligation de publier une mise à jour ou une révision de ces énoncés, que ce soit à la lumière de nouveaux renseignements ou à la suite d'événements futurs ou de circonstances nouvelles, à moins que la législation en valeurs mobilières applicable ne l'y oblige.

Tous les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué sont formulés à la date des présentes et sous réserve de la présente mise en garde.

* * * *

Pour de plus amples renseignements :
Kay Brekken
Vice-présidente directrice et chef des finances
416-216-2051
kay.brekken@fcr.ca

www.fcr.ca
TSX : FCR